

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dijon, le 18/02/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE DIJON

22 rue d'Assas - CS 61616
21016 Dijon Cedex
Téléphone : 03.80.73.91.00
Télécopie : 03.80.73.39.89

Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

E22000014 / 21

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Entre Arroux, Loire et Somme
1 rue Pasteur
BP 44
71130 GUEUGNON

Dossier n° : E22000014 / 21
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME

23 FEV. 2022

COURRIER ARRIVÉ

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourbon Lancy (71).

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Michel GOIN, retraité de l'industrie (ingénieur des arts et métiers) professeur vacataire à l'université de Besançon, demeurant 16 rue de l'Arcy, GIVRY (71640) ;(portable : 06.81.00.00.25) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Lydia VOYE

Enquêtes publiques

Handwritten initials in blue ink, possibly 'L' and '243'.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

18/02/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON

N° E22000014 /21

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 18/02/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourbon Lancy (71) ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ; le chapitre III du titre II du livre Ier ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-1 et suivants ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel GOIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme et à Monsieur Michel GOIN.

Le Président,

David ZUPAN



Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.